



## Synthèse

Que les Britanniques décident de rester ou de sortir de l'Union européenne, il y aura un avant et un après le référendum du 23 juin. Sa tenue est le symptôme de l'incapacité de l'UE à susciter désormais chez les peuples une forte adhésion au projet européen.

En cas de Brexit la décision britannique fera date dans l'histoire de l'Europe. Le départ du Royaume-Uni serait perçu par les pays du monde entier comme un recul significatif de la construction européenne. Il ne manquerait pas d'être instrumentalisé par les différents mouvements eurosceptiques qui fleurissent actuellement dans l'ensemble des États membres de l'Union.

Même en cas de maintien, ou Bremain, l'Europe traversera une zone de fortes turbulences et s'en trouvera sans doute durablement affaiblie. S'ils veulent préserver le projet européen, les dirigeants des États membres devront répondre à des enjeux cruciaux pour l'avenir de l'UE.

### LES CINQ ENJEUX DU BREXIT

- Bien que les autorités monétaires disposent aujourd'hui d'outils efficaces, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait fortement déstabiliser les marchés financiers.
- De nombreuses incompréhensions ont distendu la relation entre la France et l'Allemagne. Or, en cas de Brexit, il appartiendrait à ces deux pays d'envoyer un message fort d'unité afin de rassurer les Européens et les pays tiers sur la viabilité et la stabilité du projet européen.
- Le Traité sur l'Union européenne prévoit en son article 50 la procédure de sortie d'un État membre. Cependant, le caractère succinct de cet article et la nature inédite de cette procédure font peser de fortes incertitudes quant au bon déroulement des négociations qui s'en suivraient.
- Le Royaume-Uni devrait renégocier un accord commercial avec l'Union européenne et souhaiterait sans aucun doute avoir accès au marché intérieur européen. Les États membres, dont les intérêts politiques et commerciaux ne convergent pas toujours, pourraient se diviser quant à la position à adopter envers le Royaume-Uni.
- Le Brexit serait immédiatement utilisé par tous les mouvements eurosceptiques européens. Si le nouvel accord commercial entre le Royaume-Uni et l'Union européenne était trop avantageux pour l'économie britannique, il inciterait d'autres États membres à engager une procédure de sortie ou à vouloir renégocier les termes de leur adhésion.

### LES CINQ ENJEUX DU BREMAIN

- Les dirigeants européens pourraient considérer que tout danger est écarté et ne pas aborder avec le sérieux ni la préparation nécessaires la mise en oeuvre de l'accord du 19 février, laquelle serait sans aucun doute complexe et périlleuse pour la stabilité de la construction européenne.
- Les discussions porteraient en effet sur un texte volontairement ambigu et susceptible d'engendrer de fortes divisions entre les États membres. Deux visions de cet accord ne manqueraient pas d'entrer en conflit, les uns préférant une mise en oeuvre *stricto sensu* et les autres privilégiant une interprétation plus extensive – à commencer par le Royaume Uni –, ainsi que d'autres pays qui souhaiteraient lui emboîter le pas.
- En effet, le Royaume-Uni a obtenu que l'expression présente dans le traité sur l'Union européenne d'une « Union sans cesse plus étroite » cesse de lui être applicable. Plusieurs autres pays pourraient eux aussi vouloir s'affranchir de cet objectif pourtant au coeur du mécanisme d'intégration européenne.
- L'accord crée une distinction au sein de l'Union économique et monétaire entre les pays.

# Nos propositions pour organiser au mieux la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne

- 1. Les dirigeants européens doivent immédiatement affirmer, ensemble, leur volonté de poursuivre la construction européenne.** Ils doivent définir au plus vite une feuille de route précise pour les prochains mois, qui se fonde sur une nouvelle vision commune du projet européen et qui puisse dissiper les incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur son avenir. Cette position ne pourra pas ignorer que les peuples européens ne veulent plus d'une Europe qui apparaisse bureaucratique et dispersée.
- 2. Dans les négociations qui s'ouvriront, les dirigeants européens ne devront en aucun cas se placer en situation de demandeurs.** Ils ne pourront **pas accorder au Royaume-Uni un statut plus favorable** que celui des pays non membres de l'Union européenne mais membres de l'Espace économique européen, précisément parce qu'il ne peut exister de statut plus profitable à un État que celui de membre de l'Union européenne. Ils devront faire preuve de bienveillance à l'égard du Royaume-Uni, puisqu'il reste bien entendu notre allié, mais aussi d'une nécessaire fermeté, afin de préserver les intérêts des citoyens de l'Union européenne. Ainsi, qu'il puisse encore bénéficier du passeport financier européen serait une concession inacceptable, qu'on lui accorde le maintien des accords de défense serait un geste utile.
- 3. Bien que leurs approches de la période qui s'ouvre semblent aujourd'hui divergentes, le président français et la chancelière allemande devront définir au plus vite, mais avec toute la préparation nécessaire, et avec les autres dirigeants européens, une position commune sur les conditions de l'activation de l'article 50 du Traité sur l'Union européenne** et donc du déclenchement de la procédure de sortie du Royaume-Uni. En aucun cas ce déclenchement ne pourra intervenir après le mois d'octobre 2016, que le nouveau premier ministre britannique ait été désigné à cette échéance ou qu'il faille attendre 2017 et de nouvelles élections. L'Europe ne pourra pas se plier une deuxième fois au calendrier interne au parti conservateur britannique.
- 4. Le gouvernement britannique doit prendre acte de la volonté des citoyens britanniques en décidant d'une mise en réserve des eurodéputés britanniques.** Il n'est pas envisageable qu'ils puissent voter des textes qui engageront le futur de l'Union européenne alors même que leur pays a décidé de ne plus en faire partie. Il faudra également s'interroger sur la pertinence du maintien dans leurs fonctions **des fonctionnaires des institutions européennes et du Commissaire européen britanniques.** Enfin, le Royaume-Uni devra bien entendu **renoncer à la présidence de l'Union européenne** qui doit lui échoir au deuxième semestre 2017.
- 5. Les dirigeants européens, dans les capitales des États membres comme à Bruxelles, doivent mettre à profit le temps qui précède l'activation de la procédure de sortie pour définir la durée, le contenu ainsi que les différentes étapes des négociations** qui s'ouvriront avec le Royaume-Uni. Fixer clairement ce cadre est une condition indispensable pour éviter que des divisions entre les États membres n'empêchent l'Union européenne de faire prévaloir pleinement ses intérêts.